

Délibération CA 2021 / 07 / 06 – 27

Point 28 de l'Ordre du Jour

DÉCLARATION d'INUTILITÉ PUBLIQUE et RESTITUTION à l'ÉTAT (DDFIP 57) d'une PARTIE du BIEN IMMOBILIER dénommé « INSPÉ MONTIGNY » à MONTIGNY-LES-METZ (57950)*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 21

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent à l'unanimité le Président de l'Université à procéder à la division en volume du bien immobilier dénommé « VICTOIRE » ou « INSPÉ de Montigny » ainsi qu'aux divisions parcellaires nécessaires à l'élaboration des futures conventions d'utilisation par la DIE, compris l'énoncé des diverses servitudes nécessaires à l'exploitation sereine des activités hébergées dans chaque volume ;
- se prononcent favorablement à l'unanimité sur la déclaration d'inutilité publique et la restitution aux services de l'État du volume A du bien immobilier dénommé « INSPE de Montigny » tel que décrit en annexe, dans les conditions restrictives définies dans le document [en annexe 21](#).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	25
Présents	20
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 7 juillet 2021

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **08 JUIL. 2021**